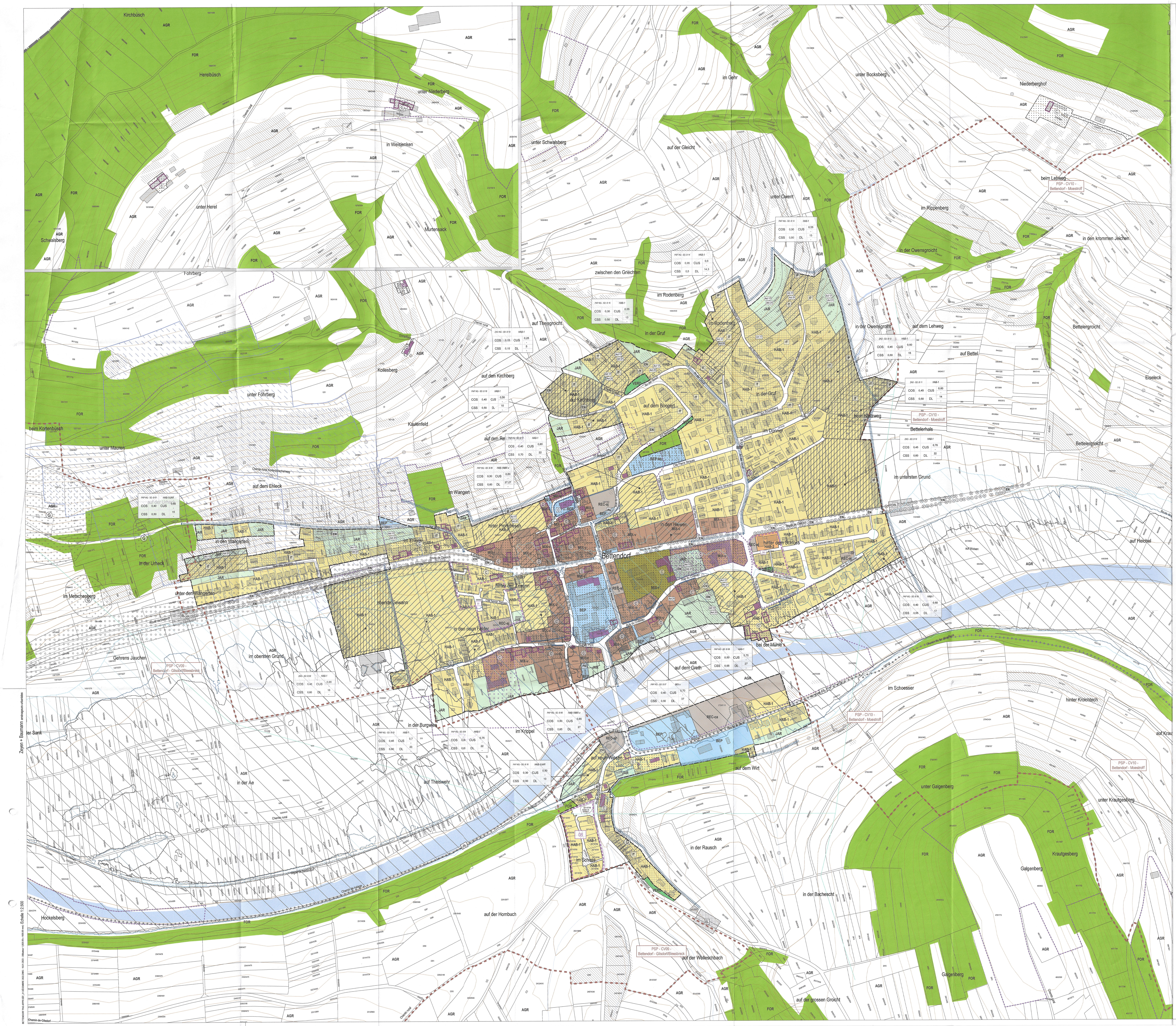
Bettendorf
Niederberghof
unter Bocksberg
im Gehr
auf der Gleicht
unter Schwalsberg
unter Owent
im Rippenberg
in der Owensgroicht
in den krommen Jeichen
beim Lehweg
Bettelergroicht
Eiseleck
auf dem Lehweg
auf Bettel
Bettelerhals
im untersten Grund
auf Heichel
im Rodenberg
zwischen den Griechten
in der Gruf
auf Theisgroicht
auf dem Kirchberg
auf dem Bongert
im Donner
in der Hiewen
hinter Prommesch
im Wangert
auf dem Reichel
Kaulenfeld
Kollesberg
unter Fohrberg
Fohrberg
beim Kortenbusch
unter Mauren
auf dem Ehleck
im Ehleck
in den Wangerten
in der Urheck
unter den Wangerten
im Metschenberg
Gehrens Jauchen
im obersten Grund
oberste Gewann
in den neun Felder
hinter den Zengen
im Krippel
in der Burgwies
auf Theiswehr
in der Ae
Hockelsberg
auf der Hombuch
auf der Welleschbach
auf der grossen Groicht
in der Bachescht
in der Rausch
im Schoss
auf neun Wiesen
auf dem Wirt
auf dem Greth
bei der Mühle
hinter dem Schloss
im Schoesser
hinter Kroichtech
unter Galgenberg
Galgenberg
Krautgesberg
unter Krautgesberg
auf Kraut
Kirchbüsch
Herelbüsch
unter Niederberg
in Weisjenken
Murtensack
unter Herel
Schwalsberg
PSP - CV10 - Bettendorf - Moestroff
PSP - CV09 - Bettendorf - Gilsdorf/Bleesbreck
AGR
FOR
HAB-1
HAB-2
MIX-v
BEP
REC-aj
REC-ca
JAR
VERD
COS
CUS
CSS
DL

Légende: PAG

- ☐ Parcelle cadastrale / immeuble (1)
- ☐ Parcelle / immeuble en réalisation (2)
- ☐ Délimitation du degré d'utilisation du sol
- ‒ ‒ ‒ Délimitation de la zone verte

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1	Zone d'habitation 1
HAB-2	Zone d'habitation 2
MIX-v	Zone mixte villageoise
MIX-r	Zone mixte rurale
BEP	Zone de bâtiments et d'équipements publics
BEP-éq	Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements
ECO-c1	Zone d'activités économiques communale type 1
REC	Zone de sport et de loisir
REC-aj	Zone de sport et de loisir - aire de jeux
REC-ca	Zone de sport et de loisir - camping
SPEC-db	Zone spéciale - dépôt de bois
SPEC-st	Zone spéciale - station service
JAR	Zone de jardins familiaux

PAP NQ / ZAD - Réference du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD		Dénomination de la ou des zones	
COS	max.	CUS	max. min.
CSS	max.	DL	max. min.

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone verte

AGR	Zone agricole
FOR	Zone forestière (3)
VERD	Zone de verdure

Zones superposées

- 01 PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur, à titre indicatif
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone de servitude "urbanisation"
  - IP Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
  - IP-j Servitude "urbanisation - intégration paysagère jardin"
  - IP-db Servitude "urbanisation - intégration paysagère - spéc-dépôt de bois"
  - P Servitude "urbanisation - paysagère"
  - C Servitude "urbanisation - mesures compensatoires"
  - CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
  - CE Servitude "urbanisation - cours d'eau"
  - EN ⊙ Servitude "urbanisation - éléments naturels / arbre"
  - Pé Servitude "urbanisation - stationnement écologique à ciel ouvert"
  - EL Servitude "urbanisation - entrée de localité"
  - IT Servitude "urbanisation - intégration topographique"
- Ⓒ Secteur protégé de type "environnement construit" - C
  - Construction à conserver (4)
  - Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
  - Alignement d'une construction existante à préserver (4)
  - Mur à conserver (4)
  - ▲ Petit patrimoine à conserver (4)
- Ⓖ Zone de risques de glissement de terrain (14)
- Zone de bruit (5)
- Couloir pour projets de mobilité douce
- Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
- Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- Zone d'extraction (15)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives:

- à l'aménagement du territoire
  - **Plans directeurs sectoriels - PDS** (17)
    - PDS Paysages (PSP):
      - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)
      - Coupure verte (CV)
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
  - Zone protégée d'intérêt national - réglementée (6)
  - Zone protégée d'intérêt national - non réglementée (7)
- à la protection des sites et monuments nationaux
  - Immeubles et objets classés monuments nationaux (8)
  - Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (8)
- à la gestion de l'eau
  - Zone inondable - HQ10 (9)
  - Zone inondable - HQ100 (9)
  - Zone inondable - HQ extrême (9)
  - Zones de protection d'eau potable (12)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

- Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (10)
- Art 17 Art 21 Habitats d'espèces protégées Art 17 + Art 21 (relevé non exhaustif) (11)
- Terrains avec des vestiges archéologiques majeurs connus méritant une protection et une conservation durable (13)
- Terrains avec des vestiges archéologiques connus ou indices, à étudier avant altération ou destruction (13)
- Pa Passage (16)
- Circulation et stationnement
- Cimetière
- Piste cyclable nationale (3)
- Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
- Courbes de niveau, équidistance 5 m (3)
- Conduites électriques aériennes (3)
- Limite de la commune (3)

---

(1) *Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2016*
(2) *Mise à jour, AC Bettendorf et Z+B*
(3) *Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - ACT, Luxbg. 2015*
(4) *Service des sites et monuments nationaux, AC Bettendorf et Z+B*
(5) *MDDI - Environnement, Cartographie du Bruit, 2016 / Route principale et Rail (LDEN) ≥ 60dBA*
(6) *Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales) conformément à la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(7) *MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature ZPIN à déclarer "Zones proposées par le 2ième Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017"*
(8) *Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update 15.04.2019)*
(9) *Mémorial A N° 189 du 21 avril 2022 Règlement grand-ducal du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de la Sûre inférieure, de l'Ernz blanche et de l'Ernz noire*
(10) *Cadastre des biotopes protégés, MDDI-Environnement, 2008 Innenkartierung der geschützten Biotope im Innen- und Ortsrandbereich der Gemeinde Bettendorf, Zeyen+Baumann, 2009 et 2010 sur la base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(11) *Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 et de l'article 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles*
(12) *Règlement grand-ducal du 2 octobre 2018 portant création de zones de protection autour des captages d'eau souterraine à Bettendorf et Gilsdorf situées sur le territoire de la commune de Bettendorf*
(13) *Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA, octobre 2016*
(14) *MDDI - Administration des Ponts et Chaussées, Service géologique*
(15) *MDDI - Environnement, Zone d'Extraction - N/Réf.: 56096-M CD/mow, 30 juillet 2018*
(16) *Convention Carrières Feidt S.A. et commune de Bettendorf*
(17) *Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »*

Commune de Bettendorf

Plan d'aménagement général

approbation définitive 21 décembre 2022

Référence: 72C/014/2019
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 21.12.2022
La Ministre de l'Intérieur
Taina Bofferding

- Vote du conseil communal le 23 et 30 mars 2022
- Approbation définitive de la Ministre de l'Intérieur en date du 21 décembre 2022, réf.: 72C/014/2019
- Arrêté de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable en date du 09 septembre 2022 , réf. : 86789/CS-mb

Bettenduerf

ZEYEN BAUMANN
URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ENVIRONNEMENT
GÉNIE CIVIL
Zeyen+Baumann sàrl
9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
T +352 33 02 04
F +352 33 28 86
www.zeyenbaumann.lu

N

échelle 1:2.500

décembre 2022

BETTENDORF PAG APPR DEF_21 DECEMBRE 2022.DWG - 16.01.2023 - Utilisateur 1 (920.00 x 1600.00 mm) - Echelle 1:2.500
Zeyen + Baumann aménageurs-urbanistes